

L'éclairage *Public*

MODE-D'EMPLOI

Projet de Réserve Internationale
de Ciel Étoilé (RICE)



Avec le projet de labellisation Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE), nous portons une ambition et un dessein pour notre grand territoire.

Des sables de notre littoral jusqu'au plus profond de notre forêt, nous vivons dans des milieux naturels d'exception sur lesquels veille scrupuleusement le Parc naturel régional, votre Parc.

La Nature se montre décidément généreuse nous dotant d'un ciel étoilé nocturne remarquable au point de faire de notre territoire le seul en plaine, rivalisant avec les ciels les plus purs des zones de montagne en France. C'est pourquoi je vous propose notre projet de préservation de cet espace naturel et de sa biodiversité.

Cette préservation et cette valorisation portée par le label RICE nous concerne tous, et vous concerne en tant qu'élus. C'est en effet pour vous la possibilité d'adapter en concertation, vos politiques d'éclairage public avec un objectif prioritaire : l'économie d'énergie et donc budgétaire. Par ces temps complexes de changements climatiques et de nécessaire transition énergétique, la mise en place d'un éclairage public sobre, plus économe et plus respectueux de la biodiversité est un axe fort de cette démarche de labellisation.

L'objet de ce mode d'emploi est donc de présenter les nouvelles recommandations techniques en matière d'éclairage public. Il s'adresse aux élus et aux techniciens chargés de cette responsabilité.

L'autre impératif majeur : la co-construction. Ce projet est porteur de développement pour nos territoires en termes de fréquentation touristique, de promotion de l'écotourisme, d'animations culturelles, d'éducation à l'environnement, à l'astronomie, etc. Vos idées, vos initiatives pourront être accompagnées par les équipes du Parc qui restent à votre disposition.

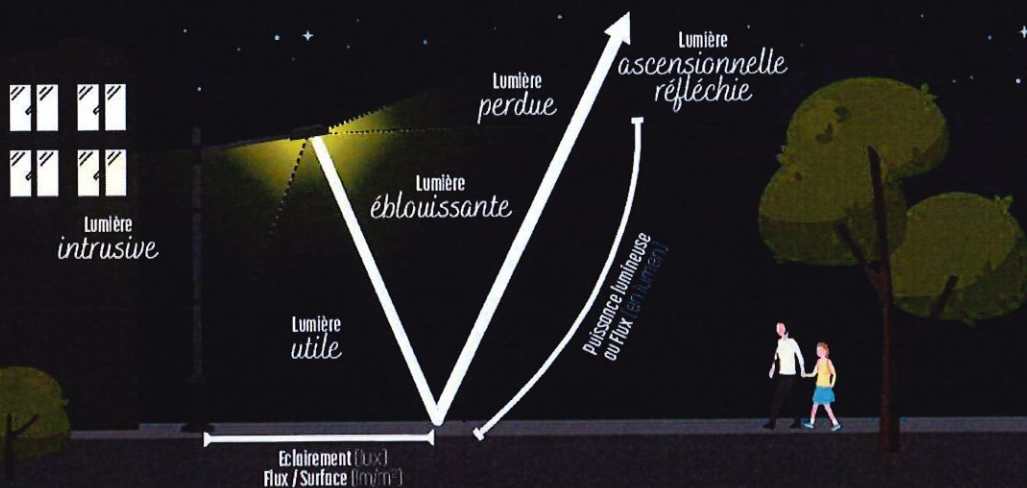
Voici le nouvel horizon que je vous propose afin d'avancer ensemble vers cette labellisation d'excellence, et faire de notre Parc, une terre de référence en matière de ciel étoilé, une terre de référence pour ses habitants.



Vincent DEDIEU

Président
du Parc naturel régional
des Landes de Gascogne

L'impact de la lumière sur son environnement



1 Quelle puissance installer ?

Une puissance bien adaptée au projet RICE.

L'arrêté ministériel de décembre 2018 sur la réduction des nuisances lumineuses fixe la puissance maximale à installer à :

- 35 lumens/m² en agglomération
- 25 lumens/m² hors agglomération
- 10 lumens/m² hors agglomération pour les parcs et jardins

Pour le projet de labellisation RICE, les recommandations techniques sont portées à :

- **20 lumens/m² pour les axes structurants** (route départementale)
- **15 lumens/m² pour les axes secondaires** (voirie de lotissement)
- **7 lumens/m² pour les secteurs à enjeux forts de biodiversité nocturne** (parcs, corridors écologiques).



2 Quelle *orientation* de l'éclairage ?

La lumière d'un lampadaire émise vers le ciel (Upward Light Output Ratio - ULOR) est responsable de la formation du halo lumineux observable au-dessus des villes, empêchant l'observation des étoiles.

La recommandation est donc d'éclairer vers le sol (ULOR = 0).



04

3 *Quand* éclairer ?

Eclairer quand c'est nécessaire pour une gestion économe.

L'extinction en milieu de nuit est recommandée.

Les périodes d'extinction sont à minima entre 1h et 5h et peuvent aller de 23h à 6h.

La réduction de puissance est une alternative possible, avec une diminution de 70%.



4 Quelle *température* de couleur ?

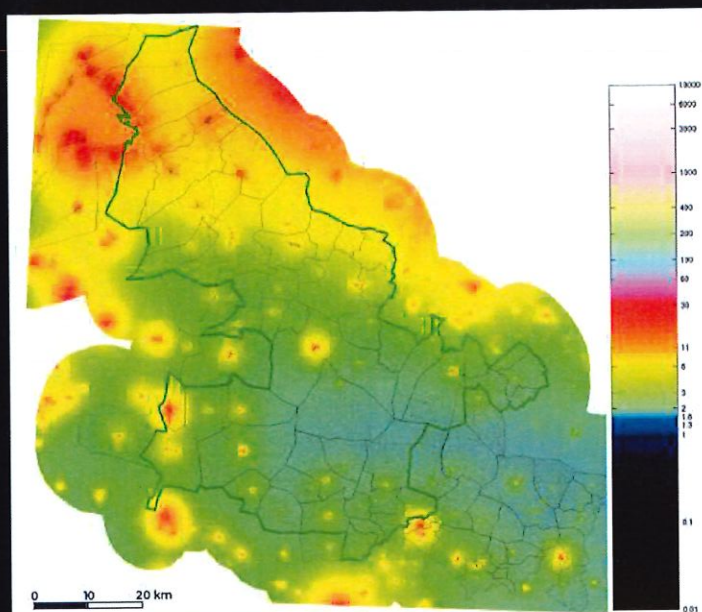
Plus la **température est faible**, moins elle impacte la **biodiversité nocturne**.

L'arrêté ministériel a donc fixé à 3 000 K (Kelvin) la température de couleur à ne pas dépasser.

Pour le projet de labellisation RICE, il est recommandé de **ne pas dépasser 2 400 K** et, pour les secteurs à fort enjeu de biodiversité, 1 900 K.

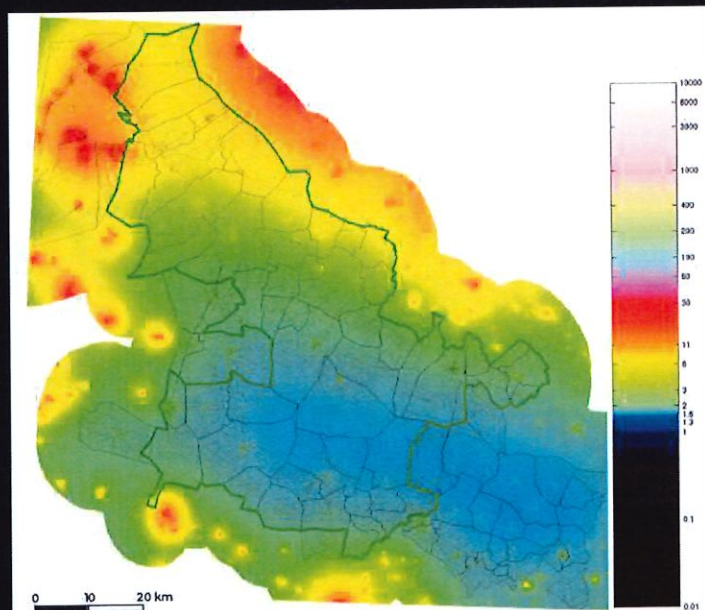


Indice de qualité de la nuit



État de la pollution lumineuse en 2020

Sur l'échelle, le 1 correspond à un ciel sans pollution lumineuse



État de la pollution lumineuse en 2030

si mise en oeuvre des recommandations pour la labellisation RICE

Source : RESTAURELANuit - Nicolas BESSOLAZ



© Clément Page - Sore 2018

Le projet de label RICE

Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne poursuit l'objectif de devenir une Réserve Internationale de Ciel Étoilé.

Il existe 3 RICE en France et plus d'une vingtaine de par le monde. Les Parcs de Millevaches et du Périgord-Limousin poursuivent la même ambition.

Ce projet est rendu possible par l'exceptionnelle qualité de ciel étoilé encore existante au coeur du territoire avec près de 4 000 étoiles observables à l'œil nu. Pour autant elle est aujourd'hui menacée par la pollution lumineuse des éclairages artificiels publics et privés. En effet, ces derniers sont une nécessité pour les activités humaines nocturnes et contribuent à la qualité et au confort de l'aménagement urbain mais ils ont aussi des impacts négatifs sur le paysage (les étoiles en font partie), la biodiversité nocturne (faune et flore) et notre propre sommeil.

Avec le projet de création de la RICE (label délivré par l'International Dark-Sky Association), l'objectif est de réduire cette pollution lumineuse par le développement d'un éclairage artificiel plus adapté. Pour ce faire, le Parc a lancé une étude en 2019 pour diagnostiquer précisément l'état de la pollution lumineuse (voir la carte ci-contre) ainsi que les caractéristiques techniques de tous les points lumineux de toutes les communes.

Courant 2020, des propositions techniques ont été travaillées avec les syndicats d'énergie de la Gironde et des Landes pour améliorer l'éclairage public et vérifier la faisabilité technique et financière. Le détail des recommandations techniques est donc présenté dans ce guide pour permettre d'obtenir le label RICE et de respecter la réglementation nationale.

Avec le label RICE, le projet pour le territoire est aussi de développer un projet d'éducation à l'environnement et de tourisme fondé sur nos richesses paysagères et écologiques nocturnes. En effet, en cœur de Parc notamment, la situation est idéale pour séjourner et pratiquer l'astronomie, se promener guidé par la Voie Lactée ou encore veiller pour écouter et découvrir la faune.

Déjà, le Parc propose des animations (Nuit des Étoiles, Jour de la Nuit, etc.) à destination des touristes, habitants et jeunes publics qui, au vu de leur succès, justifient de poursuivre leur développement.



Contacts

Parc naturel régional des Landes de Gascogne (PnrLG)

Karine DESMOULIN
Vice-Présidente en charge de l'Énergie et du projet RICE
1^{re} adjointe à la Mairie du Teich (33)

Yann BOUFFIN
Délégué RICE
Maire de Callen (40)

Jean-Philippe RUGUET
Chargé de mission Énergie

Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde (SDEEG)

Frédéric PERROT
Responsable du service Eclairage public

Tiphaine DOUENCE
Chargée d'affaires

Matthieu POMIER
Chargé d'affaires

Syndicat d'Équipement des Communes des Landes (SYDEC)

François MAUMY
Directeur technique adjoint Eclairage public

Éric DUBERTRAND
Directeur technique adjoint Études et travaux

Dominique JUZANX
Chargé d'affaires